

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Mardi 18 du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des délibérations de l'Hôtel de ville du Gosier, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN

EXCUSE : M. Solaire COCO.

Monsieur Jean-Claude PIOCHE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**APPROBATION DE LA CONVENTION
ENTRE LA CARL ET L'OBSERVATOIRE
REGIONAL ENERGIE-CLIMAT (OREC)**

BC-2016-5S-DEDD-14

COURRIER ARRIVÉ LE
09 NOV. 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 II 4°,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2016-1S-AJCP-02 relative à la délégation de pouvoir au bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° BC-2016-1S-DEDD-02 relative à l'approbation de la Convention avec l'ADEME relative au plan d'action des missions Energie – Climat,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° BC-2016-2S-DEDD-03 relative à l'approbation du plan de financement du poste de chargée de mission et du plan d'actions de la mission énergie climat objet d'une convention avec l'ADEME,

Considérant la nécessité de disposer de données fiables et d'établir des partenariats avec les entités intervenant dans le domaine,

Le Bureau Communautaire,

DÉCIDE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : D'approuver l'établissement de la convention entre la Communauté d'Agglomération « la Riviera du Levant » et l'OREC.

Article 2 : D'enclencher les formalités administratives et réglementaires relatives à cette convention.

Article 3 : De démarrer les missions y afférant.

Article 4 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire

Article 5 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
09 NOV. 2016
Et publication ou notification
le **14 NOV. 2016**

Fait et délibéré à Gosier, le 18 Octobre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUPONT -

COURRIER ARRIVÉ LE
09 NOV. 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE